

**19 - Vie des Quartiers - Avenants programmatifs et financiers d'actions 2011  
avec les associations : Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon/  
Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire des  
Cras-Chaprais, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/Orchamps  
et Comité de Quartier Rosemont /Saint-Ferjeux**

*Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur :*

**Contexte**

La Ville de Besançon anime, au travers de sa délégation «Animation Socioculturelle et Vie des Quartiers» un réseau composé de 4 structures municipales (Planoise, Montrapon/Fontaine Ecu, Grette/Butte et Espace Associatif des Bains Douches) et de 4 structures associatives partenaires (Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps, Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux). Toutes ces structures (hormis les Bains Douches) bénéficient de l'agrément «Centre social» délivré par la CAF de Besançon.

Ce partenariat est formalisé avec les structures associatives par une convention (Conseil Municipal du 15 décembre 2005), prorogée pour les années 2009 (Conseil Municipal du 11 décembre 2008), 2010 (Conseil Municipal du 14 décembre 2009) et 2011 (Conseil Municipal du 9 décembre 2010), qui présente le projet associatif de la structure et définit notamment les modalités d'attribution des aides financières ou de mise à disposition de locaux et de matériel.

Pour 2011 il convient, selon les termes de ces conventions, de se prononcer sur les avenants annuels qui fixent le programme d'actions engagé et qui déterminent la participation financière de la Ville pour chacune d'entre elles.

Pour ne pas pénaliser les trésoreries de ces associations, un premier acompte voté au Conseil Municipal du 9 décembre 2010 leur a été versé au mois de janvier et un 2<sup>ème</sup> acompte a été voté par le Conseil Municipal du 14 février 2011 et leur sera versé au mois de mars.

Les avenants présentent également les contributions des autres délégations de la Ville ainsi que la valorisation de l'aide apportée par la Ville en terme de locaux et de personnel le cas échéant.

Des subventions complémentaires de la Ville sont attribuées à ces organismes au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Contrat Enfance Jeunesse et font l'objet de délibérations spécifiques.

**1 - Avenant annuel avec l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras - Chaprais**

Il est proposé de subventionner les actions suivantes de l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras - Chaprais» pour l'année 2011 :

ACTIONS	Proposé 2011
<b>REALISER DES ACTIVITES</b>	
<b>Activités enfance et jeunesse</b>	
Activités petite enfance	7 500
Accueil de Loisirs - 6 ans	19 000
Activités Enfance Jeunesse	13 000
Accueil de Loisirs 7 - 13 ans	23 000
Séjours	2 000

<b>ACTIONS</b>	<b>Proposé 2011</b>
Nouvelles cultures urbaines	12 000
A Tire d'Aile	1 000
<b>Activités adultes</b>	
Activités Adultes	11 000
<b>SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXIMITE ET LES GROUPES D'HABITANTS</b>	
Soutien associations / Centre social	5 000
Accompagnement scolaire	6 282
Atelier de socialisation	12 018
Vital'Eté, AE, Fête de Quartier	12 000
Participation aux loyers	39 820
<b>TOTAL</b>	<b>163 620</b>

Au total, la somme des subventions de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuées à ce jour pour l'année 2011 par la Ville à l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais» serait de **163 620 €** (en 2010 la subvention de fonctionnement était de 162 000 €) pour un budget prévisionnel 2011 de l'ASEP de 867 255 €.

#### **Versements**

<b>Subventions</b>	<b>Acompte Janvier</b>	<b>Mars</b>	<b>Juillet</b>
Ville actions	40 500	40 500	82 620

Outre ces subventions de fonctionnement, il est proposé de verser une subvention d'investissement de 10 000 € à l'ASEP. En effet, les locaux ainsi que les équipements et matériels utilisés par cette association nécessitent d'être régulièrement entretenus ou renouvelés.

Cette subvention sera versée en totalité dès signature de l'avenant, à charge pour l'association de justifier, en fin d'exercice budgétaire de l'utilisation de ces fonds.

#### **Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2010**

<b>Local Espace Simone de Beauvoir Rue Violet</b>	<b>Valorisation</b>	<b>Charges</b>	<b>OM</b>	<b>TOTAL</b>
<b>TOTAL</b>	9 996	509	130	<b>10 635</b>

#### **Autres locaux mis à disposition**

*Gymnase Rézal*

**2 - Avenant annuel avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps**

Il est proposé de subventionner les actions suivantes de «MJC Palente-Orchamps» pour l'année 2011 :

<b>ACTIONS</b>	
<b>REALISER DES ACTIVITES</b>	
Activités enfance et jeunesse	
Ecole de Musique	5 600
Ecole de Danse	2 000
CEL S'ouvrir et Découvrir Ecole de Théâtre	2 300
Ateliers Enfance Jeunesse	2 200
Accueil de Loisirs Mercredi	5 500
Accueil de Loisirs - 6 ans	8 900
Accueil de Loisirs 7 - 12 ans	25 000
Accueil de Loisirs 13 - 17 ans	14 100
Fonds de solidarité - Accueil de Loisirs	7 000
A Tire d'Aile	1 000
<b>Loisirs adultes</b>	
Ateliers de loisirs	0
Atelier Senior	0
<b>Soutenir le tissu associatif de proximité et les groupes d'habitants</b>	
Coordination du GSE	4 190
Coordination centre social	3 000
Activité citoyenne intergénérationnelle	3 300
Image de soi, confiance en soi	0
Stages de préqualification	7 100
Actions socio-linguistiques mutualisées	8 500
Animation collective famille «Parents en question»	20 200
<b>CO ET PRODUIRE DES ANIMATIONS</b>	
Développement culturel	
Programme accès aux livres «Fête du livre»	11 370
Accompagnement à la scolarité	17 000
Spectacles Jeune Public	7 600
Référent de quartier	7 600
<b>TOTAL</b>	<b>163 460</b>

Au total la somme des subventions de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuées à ce jour pour l'année 2011 par la Ville à la «MJC Palente - Orchamps» serait de **163 460 €** (en 2010, la subvention de fonctionnement était de 161 842 €) et de **17 470 €** par la Direction Culture pour l'Ecole de Musique, pour un budget prévisionnel 2011 de l'association de 1 509 500 €.

**Versements**

Subventions	Acompte Janvier	Mars	Juillet	Octobre
Ville actions	40 460	40 460	41 270	41 270

Outre ces subventions de fonctionnement, il est proposé de verser une subvention d'investissement de 10 000 € à la MJC Palente Orchamps. En effet, les locaux ainsi que les équipements et matériels utilisés par cette association nécessitent d'être régulièrement entretenus ou renouvelés.

Cette subvention sera versée en totalité dès signature de l'avenant, à charge pour l'association de justifier, en fin d'exercice budgétaire de l'utilisation de ces fonds.

**Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2010**

Locaux	Valorisation	Charges	OM	Total
24 rue des Roses	126 193	28 018	1 936	156 147
Local Espace Simone de Beauvoir rue Violet	20 034	721	394	21 149
<b>Sous total locaux</b>	<b>146 227</b>	<b>28 739</b>	<b>2 330</b>	<b>177 296</b>
Personnel 2 agents				42 966
<b>TOTAL</b>				<b>220 262</b>

**Autres locaux mis à disposition****Permanents :**

Ecole Jean Zay (partie non scolaire)

**Occasionnels :**

Ecole élémentaire Jean Zay (vacances)

Ecole maternelle Condorcet (vacances)

Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie (vacances)

Gymnase Jean Zay (été)

**3 - Avenant annuel avec le Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux**

Il est proposé de subventionner les actions suivantes du «Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux» pour l'année 2011 :

ACTIONS	Proposé 2011
<b>REALISER DES ACTIVITES</b>	
<b>Animation enfance et jeunesse</b>	
Accueil de Loisirs - 6 ans	15 000
Accueil de Loisirs 7 - 12 ans	25 340
Accueil de Loisirs 13 - 17 ans	15 000

<b>ACTIONS</b>	<b>Proposé 2011</b>
A Tire d'AILE	1 000
Accompagnement à la scolarité	31 000
Activités de loisirs	15 000
<b>SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXILITE ET LES GROUPES D'HABITANTS</b>	
Animation globale sur le quartier de l'Amitié	42 000
Atelier de mobilisation vers l'emploi	2 500
Coordination Groupe Solidarité Emploi - GSE	2 500
Chantiers d'Insertion	25 200
Formation & atelier socio linguistique	0
<b>CO ET PRODUIRE DES ANIMATIONS</b>	
Animations de quartier	3 000
Référent de quartier	7 600
<b>TOTAL</b>	<b>185 140</b>

Au total la somme des subventions de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuées à ce jour pour l'année 2011 par la Ville au «Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux» serait de **185 140 €** (en 2010, la subvention de fonctionnement était de 183 310 €) pour un budget prévisionnel 2011 de l'association de 935 505 € (hors valorisation) en diminution de 92 232 € par rapport à 2010.

#### **Versements**

<b>Subventions</b>	<b>Acompte Janvier</b>	<b>Mars</b>	<b>Juillet</b>	<b>Octobre</b>
Ville actions	45 827	45 827	46 743	46 743

Outre ces subventions de fonctionnement, il est proposé de verser une subvention d'investissement de 10 000 € au Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux. En effet, les locaux ainsi que les équipements et matériels utilisés par cette association nécessitent d'être régulièrement entretenus ou renouvelés.

Cette subvention sera versée en totalité dès signature de l'avenant, à charge pour l'association de justifier, en fin d'exercice budgétaire de l'utilisation de ces fonds.

#### **Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2010**

<b>Locaux</b>	<b>Valorisation</b>	<b>Charges</b>	<b>Total</b>
1 rue Ducat	156 245	0	156 245

#### **Autres locaux permanents mis à disposition :**

Rue de l'Amitié

#### 4 - Avenant annuel avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils

Il est proposé de subventionner les actions suivantes de la «MJC de Besançon - Clairs-Soleils» pour l'année 2011 :

<b>ACTIONS</b>	<b>Proposé 2011</b>
<b>REALISER DES ACTIVITES</b>	
<b>Activités enfance</b>	
Accueil de Loisirs - 6 ans	1 700
Accueil de Loisirs 7 - 12 ans	29 000
<b>Accompagnement scolaire</b>	
Accompagnement à la scolarité - CLAS	23 000
<b>Activités jeunesse</b>	
Accueil de Loisirs 13 - 17 ans	24 000
Espace collaboratif 16 - 25 ans pour l'engagement citoyen des jeunes	43 500
Accompagnement social des jeunes	1 000
Le sport au service du projet de quartier	4 000
Séjours vacances 16 - 25 ans	3 000
Formation des Jeunes mutualisée Clairs-Soleils - MJC Palente Orchamps - Cité de l'Amitié	3 600
A Tire d'Aile	1 000
<b>Actions adultes / tout public</b>	
Action collective famille	2 000
0Point Emploi - GSE	5 900
Partir Familles / séjours familiaux	26 500
Sensibilisation des femmes à la création d'activités économiques	0
Egalité des chances / questions féminines	7 000
Atelier urbain / PRU	27 700
<b>SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXIMITE ET LES GROUPES D'HABITANTS</b>	
Soutien initiatives et associations	6 000
Coordination Martin. Luther King	22 500
Communication de Quartier	10 000
<b>CO ET PRODUIRE DES ANIMATIONS</b>	
<b>Action culturelle</b>	
Découvertes de pratiques culturelles	9 000
Actions collectives et animations Ville	
Fêtes et événements	32 000
Ville Fêtes, AE	5 000
Référent de quartier	7 600
<b>TOTAL</b>	<b>295 000</b>

Au total la somme des subventions de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuées pour l'année 2011 par la Ville à la «MJC de Besançon - Clairs-Soleils» serait de **295 000 €** (inclus 22 850 € de PRU) (en 2010, la subvention de fonctionnement était de 269 520 € + 22 850 € de PRU) pour un budget prévisionnel 2011 de l'association (site de Clairs-Soleils) de 753 360 €.

### Versements

Subventions	Acompte Janvier	Mars	Juillet	Octobre
Ville actions	100 000	50 000	50 000	95 000

Cette association est installée dans des locaux neufs et dispose d'équipements également neufs. C'est la raison pour laquelle il n'est pas proposé, comme pour les trois autres structures de lui verser dès à présent une subvention d'investissement. En revanche, si des besoins particuliers apparaissent en cours d'année, ces derniers seront examinés et soumis à l'approbation du conseil municipal, comme cela avait été fait en fin d'année 2010.

### Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2010

Locaux 67 E rue de Chalezeule/ Centre Martin Luther King	Valorisation	Charges	Personnel (1 agent)	Total
<b>TOTAL</b>	135 635	11 495	34 512	<b>181 642</b>

### Autres locaux mis à disposition à titre occasionnel :

Ecole maternelle Jean Macé (mercredi)  
Ecole élémentaire Jean Macé (vacances)  
Gymnase Clairs-Soleils

### 5 - Gratuité des salles du Kursaal

Il est par ailleurs proposé d'accorder aux centres sociaux bisontins, dont ces structures font partie, la gratuité de l'utilisation des salles du Kursaal qu'elles seront amenées à utiliser en cours d'année 2011 dans le cadre de leurs activités.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer comme suit les subventions annuelles de la Ville / actions dont les modalités de versement s'effectueront selon les termes des conventions pluriannuelles (deux acomptes déjà versés pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres, un acompte à intervenir en juillet et le solde en octobre) :

- \*163 620 € à l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais»
- \* 163 460 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture de Palente - Orchamps»
- \* 185 140 € au «Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux»
- \* 295 000 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs- Soleils».

En cas d'accord, la somme totale, soit 807 220 €, sera prélevée au chapitre 65.422/6574 CS 47030.

- fixer comme suit les subventions d'investissement de la Ville dont le versement s'effectuera dès signature de l'avenant n° 3 - 2011 :

- . 10 000 € à l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais
- . 10 000 € à la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps
- . 10 000 € au Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux

En cas d'accord, la somme totale, soit 30 000 €, sera prélevée au chapitre 204.422/2042.509 CS 47030.

- d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer les avenants n° 3 - 2011 déterminant le montant de la subvention annuelle de fonctionnement, des subventions CUCS, CEJ et investissement avec les associations : Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps, Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux, l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais et Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon Clairs-Soleils.

- de décider d'accorder à ces 4 structures la gratuité pour l'utilisation des salles du Kursaal dans le cadre de leurs activités

- d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer les conventions de mise à disposition de locaux correspondants pour les associations concernées.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mme FALCINELLA, Mme POISSENOT, Mlle RONZI et Mme MICHEL n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 2011.*